



La réforme de la loi immigration : de nouvelles mesures pour intégrer les travailleurs étrangers et sanctionner les employeurs abusifs

Le volet « travail » du projet de loi Immigration, présenté en Conseil des ministres le 1^{er} février 2023, comporte trois séries de mesures : développer la connaissance de la langue française des salariés étrangers, en sollicitant notamment les entreprises ; créer de nouveaux titres de séjour pour répondre à des besoins de main-d'œuvre dans certains métiers en tension ; sanctionner les employeurs ayant recours à des travailleurs étrangers sans titre de travail.